

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1963 B 00903 Numéro SIREN : 632 009 031 Nom ou dénomination : Andre Degueldre Philippe Degueldre et Cie

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2019 sous le numéro de dépôt 108027



20191080272018

DATE DEPOT : 09/10/2019

N° DE DEPOT : 108027

N° GESTION : 1963B00903

N° SIREN : 632009031

DENOMINATION : Andre Degueldre Philippe Degueldre et Cie

ADRESSE : 40 AVE DE VILLIERS 75017 PARIS

MILLESIME : 2018

ANDRE DEGUELDRE, PHILIPPE DEGUELDRE ET CIE

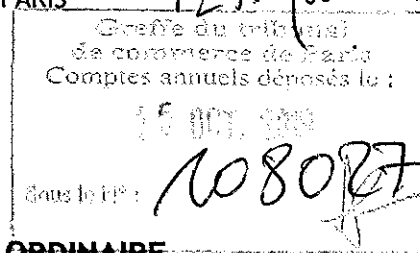
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 243.918 €

SIERGE SOCIAL : 40 AVENUE DE VILLIERS - 75017 PARIS

R.C.S : PARIS B 632 009 031

SIRET : 632 009 031 000 14

A.P.E : 6832 A



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU 28/06/2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit juin à onze heures, les associés de la Société par Actions Simplifiée portant la dénomination "ANDRE DEGUELDRE, PHILIPPE DEGUELDRE ET CIE" au capital de 243.918 € divisé en 16.000 actions nominatives de 15,245 € chacune se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la société, sur convocation faite par la Présidence suivant lettres adressées à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric DEGUELDRE en sa qualité de Président. Monsieur Philippe DEGUELDRE, actionnaire présent et acceptant, est appelé comme scrutateur. Monsieur Eric DEGUELDRE est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les associés présents ou représentés ou ayant adressé, dans le délai prescrit, des formulaires de vote par correspondance, possèdent plus de la moitié des actions composant le capital social.

Monsieur François CAILLET représentant la Société de Commissariat aux Comptes INTERNATIONAL AUDIT COMPANY - I A C, Commissaire aux comptes de la société, convoqué suivant les formes légales, est absent et excusé.

En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Copies des lettres de convocation adressées aux associés et au Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence à l'assemblée certifiée par le bureau, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société au 31 Décembre 2018 ainsi que les comptes annuels et leurs annexes,
- Le rapport de gestion de la Présidence,
- Les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis Monsieur le Président déclare :

- Que les formules de procuration adressées aux associés par la société étaient accompagnées des documents et comportaient les mentions prévues par les articles R 225-81 et R 225-82 du Code de Commerce,
- Que les documents et renseignements énumérés à l'article R 225-83 de ce même code ont été adressés avant l'assemblée aux associés qui en ont fait la demande, dans les conditions fixées par l'article R 225-88 dudit code,
- Que la liste des associés, arrêtée au seizième jour avant l'assemblée a été tenue à la disposition des associés au siège social quinze avant cette assemblée,
- Et qu'en outre, les documents et renseignements ci-après ont été tenus à la disposition des associés au même lieu, depuis la convocation à l'assemblée,

A savoir :

- La liste des associés,
- Les projets de résolutions présentés par la Présidence,
- L'inventaire, les comptes annuels, la liste des associés, un tableau des affectations de résultat précisant notamment l'origine des sommes dont la distribution est proposée,
- Les rapports de la Présidence et du Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport de gestion établi par le Président sur la situation et l'activité de la société et présentation des comptes annuels pour l'exercice clos au 31 Décembre 2018
- 2- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code du Commerce
- 3- Approbation des comptes, du bilan et opérations de l'exercice 2018
- 4- Quitus à la Présidence, décharge au Commissaire aux Comptes de l'accomplissement de sa mission
- 5- Affectation et répartition des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2018
- 6- Questions diverses
- 7- Pouvoir pour effectuer les formalités légales correspondantes

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu :

- la lecture du rapport de gestion sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice clos au 31 décembre 2018 et sur les comptes annuels,
- et la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes titulaire sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice,

Approuve les comptes annuels dudit exercice comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe, tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice écoulé. Elle donne pour le même exercice décharge au Commissaire aux Comptes de l'accomplissement de sa mission.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, se prononce sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 se traduit par un bénéfice de 646.323,93 €, décide de l'affecter au compte de « Réserves ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de mettre en distribution une somme de 600 000 € qui sera prélevée sur le compte « Report à Nouveau ».

Chaque actionnaire recevra un dividende de 37.5 € par action.

L'Assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte, en tant que de besoin, de la déclaration faite par la Présidence dans le rapport qui a été lu à l'assemblée, précisant qu'il a été distribué les dividendes suivants au cours des trois précédents exercices :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus	
2017	600.000	NEANT	NEANT
2016	900.000	NEANT	NEANT
2015	480.000	NEANT	NEANT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte de l'existence des charges ayant fait l'objet d'une réintégration fiscale. Ces dernières sont mentionnées dans le rapport de gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au porteur d'un original ou d'une copie de la présente délibération pour effectuer les formalités légales correspondantes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

Est annexée aux présentes, après avoir été certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, la feuille de présence signée par chacun des actionnaires ayant assisté à la réunion. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture faite.

LE PRESIDENT

LE SCRUTATEUR

LE SECRETAIRE

RAPPORT DE GESTION
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Messieurs les associés,

1- OBJET DE LA REUNION

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de notre société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 et de vous présenter notre rapport de gestion au cours de cet exercice. Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Vous allez donc délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport de gestion établi par le Président sur la situation et l'activité de la société et présentation des comptes annuels pour l'exercice clos au 31 Décembre 2018
- 2- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code du Commerce
- 3- Approbation des comptes, du bilan et opérations de l'exercice 2018
- 4- Quitus à la Présidence, décharge au Commissaire aux Comptes de l'accomplissement de sa mission
- 5- Affectation et répartition des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2018
- 6- Questions diverses
- 7- Pouvoir pour effectuer les formalités légales correspondantes

Afin de vous permettre de délibérer en toute connaissance de cause, nous allons dans ce rapport porter à votre connaissance l'activité de la société, au cours de l'exercice, les résultats de cette activité et son évolution possible, les événements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice à ce jour ainsi que les perspectives d'avenir.

Nous allons vous présenter les comptes annuels que nous soumettrons à votre approbation. Ces documents ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation, conformes aux dispositions en vigueur, que les années précédentes.

2- **SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE - ARTICLE L. 232-1 DU CODE DE COMMERCE**

Le bilan clos au 31 Décembre 2018 se totalise à 36.673.661 € contre 35.610.484 € au 31 décembre 2017.

Pendant cette période, nous avons réalisé un chiffre d'affaires de 8.709.628 € contre 8.521.379 € en 2017, soit une diminution de 2,21 %.

Nos charges d'exploitation s'élèvent à 7.941.735 € contre 7.613.253 € durant le précédent exercice, soit une augmentation de 103.396 € (1,87 %). Ces dernières se décomposent comme suit :

- Autres achats et charges externes 2.097.719 € contre 2.097.719 € en 2017
Soit une hausse de 225.086 € (+10,73 %)
- Impôts et taxes..... 468.139 € contre 503.634 € en 2017
Soit une baisse de 35.495 € (-7,05 %)
- Salaires et charges sociales 5.009.856 € contre 4.831.252 € en 2017
Soit une hausse de 178.604 € (+3,70 %)
- Dotation aux amortissements 140.316 € contre 139.469 € en 2017
Soit une hausse de 847 € (+0,61 %)
- Dotation aux provisions pour risques & charges 0 € contre 41.130 € en 2017
Soit une baisse de 41.130 €.
- Autres charges 619 € contre 50 € en 2017
Soit une hausse de 569 €.

Le montant des investissements, hors prêts aux salariés, réalisés au cours de l'exercice s'élève à 133.461 € et celui de la dotation aux amortissements de 140.316 € comme indiqué ci-dessus.

Malgré une augmentation de notre chiffre d'affaires, notre résultat d'exploitation toujours bénéficiaire a baissé de 116.339 € (11,87 %) s'établissant à 863.782 € contre 980.120 € au 31 décembre 2017. Cette baisse résulte de l'augmentation de la sous-traitance et des charges salariales et aussi des honoraires, ces derniers étant en partie liés au contrôle fiscal dont a fait l'objet la société.

Après imputation d'un résultat financier positif de 16.375 €, d'un résultat exceptionnel positif de 31.765 €, d'une participation des salariés de 69.314 € et de l'impôt société de 196.284 €, il en ressort un résultat bénéficiaire de 646.324 €.

3- **EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Au cours de ce nouvel exercice, nous espérons maintenir notre activité au même niveau que celle de 2017. Nos efforts restent orientés sur la maîtrise des coûts.

4- **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE JUSQU'A LA DATE D'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT**

Aucun évènement important n'est intervenu entre la clôture de l'exercice 2018 jusqu'à la date d'établissement du présent rapport.

5- ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Aucun frais, ni dépenses n'ont été affectés au cours de l'exercice écoulé à une quelconque activité de recherche ou de développement.

6- APPLICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 233-6 DU CODE DE COMMERCE RELATIF AUX PRISES DE PARTICIPATION OU PRISES DE CONTROLE

Néant

7- OBSERVATION DU COMITE D'ENTREPRISE

Le Comité d'Entreprise n'a émis aucune observation en application des dispositions de l'article L 2323-8 du Code du travail.

8- PRESENTATION DES COMPTES, PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 646.323,93 euros de la manière suivante :

Constatation des résultats disponibles :

- Réserves statutaires ou contractuelles	1.502.845,09
- Report à Nouveau 2018	1.134.765,33
- Bénéfice de l'exercice	<u>646.323,93</u>
Total	3.283.934,35

Proposition l'affectation suivante :

- Dividende	600.000,00
- Réserves statutaires ou contractuelles	2.549.169,02
- Report à Nouveau	134.765,33

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que notre société a distribué les dividendes ci-dessous au cours des trois précédents exercices :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus	
2017	600.000	NEANT	NEANT
2016	900.000	NEANT	NEANT
2015	480.000	NEANT	NEANT

Vous voudrez bien statuer sur la mise à disposition de cette somme.

9- APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 233-13 DU CODE DE COMMERCE

En application de l'article L 233-13 du code de commerce, nous vous communiquons les informations l'identité des personnes physiques ou morales détenant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital social :

- Monsieur Philippe DEGUELDRE 49,98 %
- Monsieur Eric DEGUELDRE 50,02 %

Aucune modification est intervenue au cours de l'exercice.

10- AUTRES INFORMATIONS

- ▶ Aucune opération nouvelle, objet des conventions de l'article L 227-10 du code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice. Votre Commissaire aux Comptes qui en a été régulièrement informé vous présente les conventions intervenues antérieurement et vous donne à leur sujet toutes les informations requises dans son rapport spécial qui sera lu dans quelques instants.
- ▶ Nous vous rappelons qu'à ce jour, les salariés ne détiennent aucune action du capital de la société.
- ▶ Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge au titre de dépenses non déductibles fiscalement, une somme de 15.222 euros, correspondant aux amortissements excédentaires de véhicules de tourisme.
L'impôt correspondant s'élève à 4.262 euros.

11- INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'Article D. 441 I, du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Factures reçues

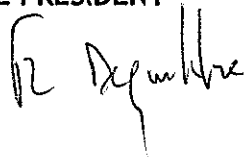
	Article D. 441 I, 1° du Code de commerce Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					
Montant total des factures concernéesTTC	44 456€	31 384€	15 246€	6 016€	97 101€
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	2,17%	1,53%	0,74%	0,29%	2 048 134€
(B) Factures exclues du(A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	NEANT				
Montant total des factures excluesTTC	NEANT				
(C) Délais de paiement de référence utilisés contractuel ou délai légal article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	30 jours fin de mois				

Factures émises

Il n'y a pas de facture émise non réglée à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Nous vous prions donc de bien vouloir approuver les comptes de cet exercice et l'affectation des résultats que nous vous proposons. Nous vous demandons également de donner quitus à la Présidence de sa gestion et acte au Commissaire aux Comptes de ses diligences.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Dupont', is written below the printed text 'LE PRESIDENT'.

ANDRE DEGUELDRE – PHILIPPE DEGUELDRE ET CIE

Société par actions simplifiée au capital de 243 918,43 euros

Siège social : 40 avenue de Villiers
75017 Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale des associés de la société ANDRE DEGUELDRE – PHILIPPE DEGUELDRE ET CIE,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ANDRE DEGUELDRE – PHILIPPE DEGUELDRE ET CIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 14 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes
INTERNATIONAL AUDIT COMPANY



François Cailliet

Bilan actif

DEGUELDRE A. DEGUELDRE P. ET CIE

Etats de synthèse au 31/12/2018

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial	121 959		121 959	121 959
Autres immobilisations incorporelles	432 348	419 167	13 181	13 845
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	2 169 205	1 675 943	493 262	508 958
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	10 000		10 000	10 000
Autres titres immobilisés				
Prêts	8 600		8 600	9 450
Autres immobilisations financières	17 402		17 402	17 402
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 759 514	2 095 110	664 404	681 614
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 157 070		1 157 070	
Fournisseurs débiteurs	322		322	32 279
Personnel	36		36	210
Etat, Impôts sur les bénéfices	215 853		215 853	195 484
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	95 894		95 894	213 046
Autres créances	31 913 149		31 913 149	30 164 598
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 320		2 320	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 615 720		2 615 720	4 292 025
Charges constatées d'avance	8 892		8 892	31 229
TOTAL ACTIF CIRCULANT	36 009 257		36 009 257	34 928 871
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	38 768 771	2 095 110	36 673 661	35 610 485

Bilan passif

DEGUELDRE A. DEGUELDRE P. ET CIE

Etats de synthèse au 31/12/2018

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	243 918	243 918
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	24 392	24 392
Réserves statutaires ou contractuelles	1 502 845	838 667
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 134 765	1 734 765
Résultat de l'exercice	646 324	664 178
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 552 245	3 505 921
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	300 000	380 245
Provisions pour charges	119 820	127 960
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	419 820	508 205
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	210 079	385 857
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	456 835	394 746
<i>Personnel</i>	309 976	392 513
<i>Organismes sociaux</i>	352 055	315 195
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	343 488	393 959
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	95 035	75 512
Dettes fiscales et sociales	1 100 555	1 177 180
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	30 934 128	29 638 576
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	32 701 597	31 596 359
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	36 673 661	35 610 485

COMPTE DE RESULTAT

DEGUELDRE A. DEGUELDRE P. ET CIE

Etats de synthèse au 31/12/2018

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	8 709 628	100,00	8 521 379	100,00	188 249	2,21
Production stockée						
Subventions d'exploitation	3 294	0,04	6 939	0,08	-3 644	-52,52
Autres produits	92 595	1,06	65 056	0,76	27 539	42,33
Total	8 805 517	101,10	8 593 374	100,84	212 143	2,47
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	2 322 805	26,67	2 097 719	24,62	225 086	10,73
Total	2 322 805	26,67	2 097 719	24,62	225 086	10,73
MARGE SUR M/SES & MAT	6 482 712	74,43	6 495 655	76,23	-12 943	-0,20
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	468 139	5,37	503 634	5,91	-35 495	-7,05
Salaires et Traitements	3 635 444	41,74	3 519 563	41,30	115 881	3,29
Charges sociales	1 374 412	15,78	1 311 689	15,39	62 723	4,78
Amortissements et provisions	140 316	1,61	180 599	2,12	-40 282	-22,30
Autres charges	619	0,01	50		569	NS
Total	5 618 930	64,51	5 515 534	64,73	103 396	1,87
RESULTAT D'EXPLOITATION	863 782	9,92	980 120	11,50	-116 339	-11,87
Produits financiers	16 375	0,19	36 556	0,43	-20 181	-55,21
Charges financières			7		-7	-100,00
Résultat financier	16 375	0,19	36 549	0,43	-20 174	-55,20
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	880 157	10,11	1 016 670	11,93	-136 513	-13,43
Produits exceptionnels	87 921	1,01	64 225	0,75	23 696	36,89
Charges exceptionnelles	56 156	0,64	35 202	0,41	20 953	59,52
Résultat exceptionnel	31 765	0,36	29 023	0,34	2 742	9,45
Participation des salariés	69 314	0,80	103 907	1,22	-34 593	-33,29
Impôts sur les bénéfices	196 284	2,25	277 608	3,26	-81 324	-29,29
RESULTAT DE L'EXERCICE	646 324	7,42	664 178	7,79	-17 854	-2,69

ANDRE DEGUELDRE PHILIPPE DEGUELDRE ET CIE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Aux termes de la mission qui lui a été confiée, la société ATISSE EXPERTISE sise 7 rue du colonel Moll à PARIS (75017), représentée par Sébastien BACOU, Expert-comptable, déclare que les comptes annuels se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2017 caractérisés par les données ci-dessous indiquées :

TOTAL DU BILAN	:	36 673 661 €
CHIFFRE D'AFFAIRES	:	8 709 628 €
TOTAL DES PRODUITS	:	8 909 813 €
TOTAL DES CHARGES	:	8 263 489 €
RESULTAT	:	646 323 €

Ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'entreprise.

Les comptes au 31/12/2018 sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (Règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par les Règlements ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et 2016-07 du 4 novembre 2016).

A Paris, le 14 Mai 2019

DEGUELDRE & CIE
Au capital de 243 918 €

40 avenue de Villiers
75017 - PARIS

ANNEXE

Aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, caractérisés par les données suivantes :

TOTAL DU BILAN	:	36 673 661€
RESULTAT EXERCICE	:	646 324 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les notes ou tableaux, dont un récapitulatif figure ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis en date du 15 Juin 2019.

Sommaire de l'annexe

ANNEXE 1.	REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	5
ANNEXE 2.	ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE	7
ANNEXE 3.	ETAT DES AMORTISSEMENTS	8
ANNEXE 4.	ETAT DES PROVISIONS	9
ANNEXE 5.	ETAT DES ECHEANCES ET DES DETTES	10
ANNEXE 6.	PRODUITS A RECEVOIR	11
ANNEXE 7.	CHARGES A PAYER	12
ANNEXE 8.	CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	13
ANNEXE 9.	COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	14
ANNEXE 10.	VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	15
ANNEXE 11.	VENTILATION DE L'IMPOT	16
ANNEXE 12.	ENGAGEMENTS FINANCIERS	17
ANNEXE 13.	EFFECTIF MOYEN.....	18
ANNEXE 14.	AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS	19

Annexe 1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

➤ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire (L) ou dégressif (D) en fonction de la durée de vie prévue :

✓ Logiciel	1 an (L)
✓ Agencements et aménagements	5-7 ou 10 ans (L)
✓ Matériel de transport	5 ans (L)
✓ Mobilier et matériel de bureau	5 ans (D)

➤ **Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

➤ **Créances & dettes**

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Annexe 2. ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Frais d'étab, rech et Developmt	(I)	0	0	0
Autres postes d'immob incorporelles	(II)	547 337	0	6 970
Terrains		0	0	0
Sur sol propre		0	0	0
Constructions		0	0	0
Sur sol d'autrui		0	0	0
Install gén, agencements et aménagt		0	0	0
Install techniques, mat et outillage indust		0	0	0
Inst gener, agenc, aménagt divers		1 087 715	0	96 355
Autres immobilisations corporelles		166 440	0	0
Matériel de transport		808 056	0	30 106
Matériel de bureau et inform, mobilier		0	0	0
Emballages récupérables		0	0	0
Immobilisations corporelles en cours		0	0	0
Avances et acomptes		0	0	0
TOTAL (III)		2 062 212	0	126 461
Participations évaluées par mises en équivalence		0	0	0
Autres participations		10 000	0	0
Autres titres immobilisés		0	0	0
Prêts et autres immobilisation financières		26 851	0	10 000
TOTAL (IV)		36 851	0	10 000
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		2 646 401	0	143 431

		Diminutions		Valeur Brute fin d'exercice	Réévaluation légale
		Virements postes à postes	Cessions ou mises en équivalence		
Frais d'étab, rech et Developmt (I)		0	0	0	0
Autres postes d'immob incorp (II)		0	0	554 307	0
Construct					
Terrains		0	0	0	0
Sur sol propre		0	0	0	0
Sur sol d'autrui		0	0	0	0
Install gén, agencements et aménagt		0	0	0	0
Install techn, mat et outillage indust		0	0	0	0
Immo corp					
Inst gener, agenc, aménagt divers		0	19 469	1 164 602	0
Matériel de transport		0	0	166 440	0
Matériel de bureau et inform, mobilier		0	0	838 162	0
Emballages récupérables		0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours		0	0	0	0
Avances et acomptes		0	0	0	0
TOTAL III		0	19 469	2 169 205	0
Particip évaluées par mises en équiv		0	0	10 000	0
Autres participations		0	0	0	0
Autres titres immobilisés		0	0	0	0
Prêts et autres immob financières		0	10 850	26 001	0
TOTAL IV		0	10 850	36 001	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		0	30 319	2 759 513	0

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Annexe 3. ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Amortissements Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements Fin d'exercice
Frais d'étab, rech et Developmt (I)	0	0	0	0
Autres postes d'immob incorp (II)	411 532	7 634	0	419 166
Terrains	0	0	0	0
Construct Sur sol propre	0	0	0	0
Construct Sur sol d'autrui	0	0	0	0
Construct Install généré, agencements et aménagt	0	0	0	0
Construct Install techn, mat et outillage indust	0	0	0	0
Immo corp Inst gener, agenc, aménagt divers	641 912	102 894	19 469	725 338
Immo corp Matériel de transport	151 301	13 563	0	164 865
Immo corp Matériel de bureau et inform, mobilier	760 039	25 698	0	785 738
Immo corp Emballages récupérables	0	0	0	0
TOTAL III	1 553 254	142 156	19 469	1 675 942
TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 964 787	149 790	19 469	2 095 109

Ventilation des amortissements				Amortissements dérogatoires	
	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels	Dotation	Reprises
Frais etab, rech Dev (I)	0	0	0	0	0
Immob incorp (II)	7 634	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0
Construct Sur sol propre	0	0	0	0	0
Construct Sur sol d'autrui	0	0	0	0	0
Construct Instal généré, agencs	0	0	0	0	0
Construct Instal techn, outill indust	0	0	0	0	0
Immo corp Inst gener, aménagt divers	102 894	0	0	0	0
Immo corp Matériel de transport	13 563	0	0	0	0
Immo corp Mat de bureau, info, mob	25 072	626	0	0	0
Immo corp Emballages récupérables	0	0	0	0	0
TOTAL III	149 163	626	0	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III)	149 163	626	0	0	0

	Montant Net Début exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net Fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exerc.	0	0	0	0
Primes de rembours des obligations	0	0	0	0

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Annexe 4. ÉTAT DES PROVISIONS

	Provisions Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions Fin d'exercice
<u>Provisions réglementées</u>				
Provisions reconstit gisements miniers	0	0	0	0
Provisions pour investissements	0	0	0	0
Provisions pour hausses des prix	0	0	0	0
Amortissements dérogatoires	0	0	0	0
Prov fiscales implant étranger av 92	0	0	0	0
Prov fiscales implant étranger ap 92	0	0	0	0
Provisions pour prêts d'installation	0	0	0	0
Autres provisions réglementées	0	0	0	0
TOTAL I	0	0	0	0
<u>Provisions pour risques et charges</u>				
Provisions pour litiges	380 245	0	80 245	300 000
Provisions pour garanties données	0	0	0	0
Provisions pour pertes marchés	0	0	0	0
Provisions pour amendes et pénalités	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	0	0	0	0
Provisions pour pensions et obligations	0	0	0	0
Provisions pour impôts	0	0	0	0
Provisions renouvellement des immob	0	0	0	0
Provisions pour grosses réparations	0	0	0	0
Provisions charges soc et fisc sur CP	0	0	0	0
Autres provisions risques et charges	127 960	0	8 140	119 820
TOTAL II	508 205	0	88 385	419 820
<u>Provisions pour dépréciation</u>				
Incorporelles	0	0	0	0
Corporelles	0	0	0	0
Sur Titres en équiv	0	0	0	0
immobilisations Titres participat°	0	0	0	0
Autres immo fin	0	0	0	0
Sur stocks et encours	0	0	0	0
Sur comptes clients	0	0	0	0
Autres provisions dépréciations	0	0	0	0
TOTAL III	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III)	508 205	0	88 385	419 820

Dont dotations et reprises	d'exploitation	0	68 140
	financières	0	0
	exceptionnelles	0	20 245

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Annexe 5. ETAT DES ECHEANCES ET DES DETTES

Etat des créances		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif Immo	Créances rattachées à des participations	0	0	0
	Prêts	8 600	8 600	0
	Autres immobilisations financières	17 401	0	17 401
Actif circulant	Clients douteux ou litigieux	0	0	0
	Autres créances clients	1 157 070	1 157 070	0
	Créances représentatives de titres prêtés	0	0	0
	Personnel et comptes rattachés	36	36	0
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	0
	Impôts sur les bénéfices	215 852	215 852	0
	Taxe sur la valeur ajoutée	95 894	95 894	0
	Etat et autres collectivités publiques	0	0	0
	Autres impôts et taxes	0	0	0
	Divers	0	0	0
	Groupes et associés	0	0	0
	Débiteurs divers	31 913 471	31 913 471	0
Charges constatées d'avance		8 892	8 892	0
TOTAL		33 417 219	33 399 817	17 401

Etat des dettes		Montant brut	A 1 an au plus	A plus 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		0	0	0	0
Autres emprunts obligataires		0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 an à l'origine	0	0	0	0
	+ 1 an à l'origine	0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers		0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés		456 834	456 834	0	0
Personnel et comptes rattachés		309 975	309 975	0	0
Sécurité sociale et autres org. sociaux		352 055	352 055	0	0
IS		0	0	0	0
Etat et autres collectivités publiques	TVA	343 488	343 488	0	0
	Obligations	0	0	0	0
	Autres impôts	95 035	95 035	0	0
Dettes sur immos et comptes rattachés		0	0	0	0
Groupe et associés		210 078	210 078	0	0
Autres dettes		30 934 128	30 934 128	0	0
Dettes représent. de titres empruntés		0	0	0	0
Produits constatés d'avance		0	0	0	0
TOTAL		32 701 596	32 701 596	0	0

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Annexe 6. PRODUITS A RECEVOIR

		Montants des produits à recevoir	Montant
	2678	Intérêts courus sur créances rattachées à des participations	0
	2688	Intérêts courus sur créances rattachées à des sociétés en participation	0
	2768	Intérêts courus sur autres immobilisations financières	0
COMPTES DE TIERS	4098	R.R.R à obtenir avoir non reçus	0
	4181	Clients - factures à établir	0
	4188	Clients - intérêts courus	0
	4287	Personnel - produits à recevoir	0
	4387	Organismes sociaux - produits à recevoir	0
	4487	Etat - produits à recevoir	0
	4558	Intérêts courus sur comptes d'associés	0
	4588	Intérêts courus sur opérations faites en commun avec un G.I.E. associé	0
	4687	Produits à recevoir sur débiteurs et créditeurs divers	1 644
COMPTES FINANCIERS	5088	Intérêts courus sur obligations, bons et valeurs assimilés	0
	5188	Intérêts courus à recevoir	0
TOTAL			1 644

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Annexe 7. CHARGES A PAYER

		MONTANT DES CHARGES A PAYER	MONTANT
EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
	1688	Intérêts courus sur emprunts et dettes assimilées	0
	1788	Intérêts courus sur dettes rattachées à des participations	0
COMPTE DE TIERS	4081	Fournisseurs - factures non parvenues	219 793
	4084	Fournisseurs d'immobilisations, factures non parvenues	0
	4088	Fournisseurs - intérêts courus	0
	4198	R.R.R. à accorder, avoirs à établir	0
	4282	Dettes provisionnées pour congés à payer	199 845
	4284	Dettes provisionnées pour participation des salariés	0
	4286	Personnel - autres charges à payer	1 447
	4380	Charges à payer aux organismes sociaux	525
	4382	Charges sociales sur congés à payer	89 930
	4480	Charges à payer à l'état	95 035
	4558	Intérêts courus sur comptes d'associés	0
	4588	Intérêts courus sur opérations faites en commun avec un G.I.E. associé	0
	4686	Charges à payer sur débiteurs et créditeurs divers	37 734
COMPTES FINANCIERS	5186	Intérêts courus à payer (banques, établissements financiers et assimilés)	0
	5198	Intérêts courus sur concours bancaires courants	0
TOTAL			644 309

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Annexe 8. CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Charges	Montant d'exploitation	Montant hors exploitation
Publicité	26	
Location matériel de bureau		
Entretien locaux	977	
Entretien matériel de bureau		
Assurances	1 281	
Documentation	2 417	
Frais téléphone	1 823	
Mission et réception	1 450	
Médecine du travail		
Prestation informatique	918	
TOTAL	8 892	0

Produits	Montant d'exploitation	Montant hors exploitation
TOTAL	0	0

Annexe 9. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

ACTIONS / PARTS SOCIALES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
- Composant le capital social au début de l'exercice	16.000	15,24 €
- Emises pendant l'exercice		
- Remboursées pendant l'exercice		
- Composant le capital social en fin d'exercice	16.000	15,24 €

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Annexe 10. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

I - Répartition par secteurs d'activité		Montant
Activité 1	Honoraires syndic	7 861 955
Activité 2	Honoraires transactions	847 673
		0
TOTAL		8 709 628

II - Répartition par marchés géographiques		Montant
	France	8 709 628
TOTAL		8 709 628

	France		Etranger		TOTAL	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Activité 1	7 861 955	7 800 794			7 861 955	7 800 794
Activité 2	847 673	720 585			847 673	720 585
	0	0			0	0
TOTAL	8 709 628	9 013 168	0	0	8 709 628	9 013 168

Annexe 11. VENTILATION DE L'IMPOT

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat exploitation (1)	845 924	167 207
Résultat financier	16 375	4 538
Résultat exceptionnel (2)	31 765	- 6 818
Résultat comptable	842 607	164 926

(1) Dont transferts de charges : 21 931 € qui correspondent à :

- des avantages en nature véhicule accordés aux salariés pour un montant de 10 420 € ;
- la prise en charge des indemnités de départ à la retraite par l'assurance SOGECAP pour un montant de 8 462 € ;
- des remboursements IJSS et prévoyances pour un montant de 2 869 €.

(2) Détail du Résultat Exceptionnel :

<i>Charges</i>	Montant
Amendes	6 306
Litiges	40 375
Amort. Immo	9 475
TOTAL Charges	56 156
<i>Produits</i>	
Activation de charges	62 676
Régularisations sur exercice antérieurs	5 000
Reprise de provision pour risque et charges	20 245
TOTAL Produits	87 921

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Annexe 12. ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés						
Catégories d'engagements	TOTAL	Au profit de				
		Dirigeant	Filiales	Participat°	Autres entrep liées	Autres
Avals						
Cautions						
Effets escomptés non échus						
Autres engagements donnés						
TOTAL	0	0	0	0	0	0

Engagements reçus pour 2018						
Catégories d'engagements	TOTAL	Au profit de				
		Dirigeant	Filiales	Participat°	Autres entrep liées	Autres
Gestion Immobilière						35 000 000
Transactions						110 000
Intermédiaire en Assurance						400 000
Autres engagements reçus						
TOTAL	0	0	0	0	0	35 510 000

Annexe 13. EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition	TOTAL
Cadres	24		24
Agents de maîtrise et techniciens	3		3
Employés	57		57
Ouvriers			0
TOTAL	84	0	84

Au 31 décembre, l'effectif se composait de 24 cadres, 57 employés et de 3 agents de maîtrise/techniciens.

Annexe 14. AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS1- Engagement en matière de retraite

Le montant des engagements de la société en matière de pensions, de compléments de retraite d'indemnités et d'allocations en raison de départ à la retraite ou avantages similaires des membres ou associés de son personnel a été déterminé en suivant les recommandations des normes IAS (IAS19) avec les hypothèses de calcul suivantes :

▪ Date de calcul de l'engagement	31 décembre 2018
▪ Age de départ	65 ans
▪ Taux de charges sociales	pour les cadres : 42 % pour les non cadres : 40 %
▪ Taux d'actualisation	1,65 %
▪ Taux de progression prévisible des salaires	1 %

La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2014-2016.

La méthode de calcul retenue est la méthode : Rétrospective Prorata Temporis.

Les indemnités de fin de carrière à verser s'élèvent à 998 438 euros.

La valeur probable des indemnités à verser s'élève à 721 831 euros

La valeur actuelle probable des indemnités à verser s'élève à 563 634 euros

La dette actuarielle s'élève à 299 400 euros

L'en-cours disponible au titre des indemnités de fin de carrière s'élève à 300 655,44 € fin 2018 ; aucun versement de notre part est intervenu en 2018.

Des prestations ont été réglées pour un montant de 8 642 euros.

2- Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, au titre du contrôle légal des comptes annuels en 2018, s'élève à 15 427 €.

3- Crédit impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a été comptabilisé en compte de charges de personnel (compte 6490000) pour un montant de 116 058 euros.